

GAZETTE DES CAMPAGNES

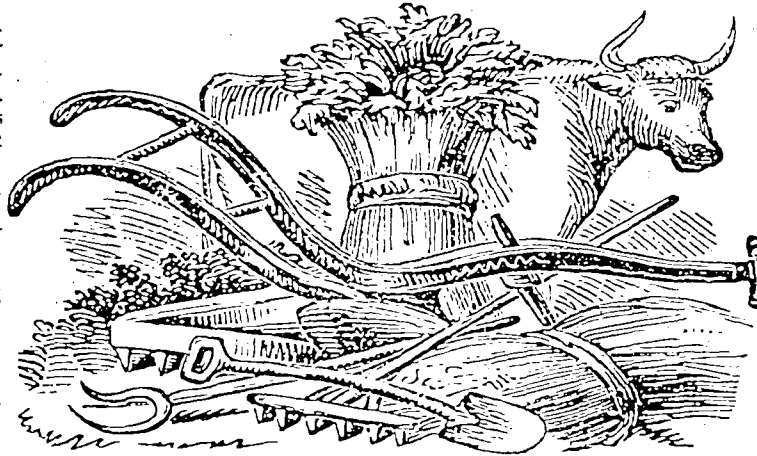
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la *Gazette* et les demandes pour abonnement devront être adressées *franco*.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné *par écrit* à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la *Gazette*.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre *Gazette agricole*.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Des amendements.

Revue de la Semaine : La fête du deuxième centenaire de l'érection de l'Evêché de Québec. Discours de Mgr. Antoine Racine.

Sujets divers : Le tabac à l'exposition agricole de l'Isle-Verte. — La question des engrais.

Petite chronique : Commerce d'animaux — Commerce de bois. — Importation des oiseaux d'Amérique en Europe. — Un cultivateur canadien à Minnesota. — Le coton et la canne à sucre à la Louisiane.

Société d'Agriculture du Comté de l'Islet. — Les cultivateurs voudront bien se rappeler que l'exposition agricole de cette Société aura lieu à St. Jean Port-Joli, jeudi, le 15 octobre. Que l'on s'y rende en foule.

Récettes : Moyen pour rappeler les noyés à la vie. — Vernis économique.

IMPORTANT A NOS ABONNÉS!

—
POUR LA

PRIME!!!

VOIR A LA PREMIÈRE PAGE DU NUMÉRO 47.

LE VOLUME OFFERT EN PRIME:

L'ELEVAGE DU CHEVAL

CONTIENDRA DE 120 à 132 PAGES

Son utilité vaudra le prix de l'abonnement à la *Gazette des Campagnes*. Les nouveaux abonnés qui paieront d'avance auront droit aux deux volumes offerts en prime.

CAUSERIE AGRICOLE

DES AMENDEMENTS.

On donne le nom d'*amendement* à toute substance et à toute opération capable de modifier la nature des terres et leurs propriétés physiques.

Tous les terrains cultivés ne sont pas également propres à la culture, il s'en faut de beaucoup. Nous avons des terres excessivement pierreuses dont la culture n'est profitable qu'après l'épierrement; des terres humides, couvertes d'eau une grande partie de l'année sur lesquelles les opérations culturales sont presque impossibles; des terres fraîches qui ne sont cultivables qu'à certaines époques difficiles à saisir; des terres sèches qui pèchent par défaut d'humidité et qui, dans les temps de sécheresse, refusent aux plantes cultivées la nourriture dont elles ont besoin; des terres très compactes dont l'ameublissement demande des frais très élevés, des terres très poreuses que nous devons soulever et bouleverser le moins souvent possible et des terres acides, en apparence très riches en substances absorbables par les plantes cultivées, mais sur lesquelles ces dernières n'ont qu'une végétation des plus chétives.

Toutes ces terres ont besoin d'être améliorées, perfectionnées, rendues plus favorables à la culture et toutes les substances, tous les travaux capables d'atteindre ce but ont reçu le nom d'*amendements*.

Ainsi, nous amendons les sols pierreux par l'épierrement, opération qui consiste à enlever du champ toutes les pierres qui couvrent la surface ou qui en sont si près qu'elles gênent les travaux de culture si on ne les enlevait pas. On épierre encore en enfouissant les pierres à une profondeur telle que les labours les plus profonds ne puissent les atteindre. Nous amendons les terres humides en faisant disparaître l'eau surabondante quelle que soit la provenance de cette eau; On possède, dans ce but, la confection